

La confiance demandée par la direction de Mondor envers les grévistes des urgences reste inexistante

Aujourd'hui les organisations syndicales SUD Santé et CGT ont signé le protocole de sortie de grève du service des urgences de l'hôpital Henri Mondor.

Plusieurs points ont été actés pour permettre l'amélioration de la prise en charge des usagers se présentant aux urgences :

- ▶ Remplacements de tous les matériels défectueux, un suivi des maintenances et une réévaluation des demandes d'équipements
- ▶ Remplacements systématiques et de façon pérennes de tous les congés maternités ou longues maladies
- ▶ Création de 8 emplois infirmiers et 4 emplois aides-soignants
- ▶ Audit interne avec l'ensemble des équipes paramédicales, encadrements et médecins sur la réorganisation du service des urgences afin de définir le déploiement du renfort en personnel
- ▶ Un suivi hebdomadaire écrit sur les recrutements par l'encadrement aux personnels des urgences
- ▶ Un suivi mensuel écrit sur la mise en œuvre des mesures d'amélioration
- ▶ Une charte des urgences permettant d'améliorer l'accessibilité aux lits d'aval

Pour SUD Santé, l'audit interne proposé par la direction, pour notamment déployer d'autres personnels, devrait être fait par un audit externe. En effet, nous ne connaissons que trop bien les directions actuelles toujours à la recherche de diminution d'effectifs. N'oublions pas que M. Hirsch impose à l'ensemble des hôpitaux de l'AP-HP une augmentation d'activité avec 0% de masse salariale supplémentaire.

Concernant les modalités de fin de grève sur les retraits de salaires, SUD Santé est sorti des tables de négociations car sur 30 jours de non assignation, 10 jours sont déjà retirés sur les paies du mois de janvier 2019. En préambule, M. SABINE, DRH du groupe Henri Mondor, évoquait pourtant la possibilité d'un échelonnement des retraits... Aucun dialogue social avec ce monsieur ! Aujourd'hui le mot d'ordre de la direction est : « Faites-nous confiance ! ». Celle-ci a encore été une fois mise à mal avec les retraits de salaire déjà effectués !!!!

SUD Santé tient à rappeler à cette direction qu'en cas de conflit, il est d'usage de procéder à des négociations avec les organisations syndicales à propos des modalités de retrait sur salaire des personnels. Or 1/3 des retraits étaient déjà appliqués !

Toutes les alertes des organisations syndicales, du personnel paramédical, du chef de service, des médecins depuis plusieurs mois et années n'ont jamais été entendues. Les différentes promesses suite à ces signalements n'ont jamais été suivies de fait. Ce conflit était inévitable et justifié.

Créteil, jeudi 24 janvier 2019